



NÉGOCIATION DE L'ACCORD GROUPE SUR L'INTÉRESSEMENT 2026-2027-2028

OPERATION DE COMMUNICATION

Nous avons rappelé mi-novembre, le point de départ de cette négociation qui était le mémo du 16/04/2025 de Clément de Villepin, qui s'engageait à supprimer le plafonnement de l'intéressement lié à la règle "P+I" : non respecté à ce jour.

Dans ce contexte, comment négocier en confiance ?

La CFDT et les salariés s'interrogent sur la réelle volonté de la Direction, d'augmenter significativement les montants versés au titre de la participation et de l'intéressement. Nous notons que :

- il n'a pas été proposé de négociation pour mettre en place un accord dérogatoire dès 2025.
- les dispositions ne s'appliqueront pas avant 2027 et à la condition que les projections budgétaires se réalisent.
- nous dénonçons la volonté de lier les négociations Intéressement et Rémunération pour mieux restreindre les salaires pour les prochaines années.
- par rapport au versement de 2025, l'augmentation annuelle de l'intéressement représenterait, en moyenne, 400 € par salarié.

La communication de la Direction du 04/12/2025 aux salariés pourrait n'être qu'un écran de fumée.

La CFDT maintient sa décision de suspendre jusqu'au printemps une négociation qui n'a aucun caractère d'urgence. Cependant la Direction du groupe peut toujours nous inviter à négocier un sur-intéressement à verser dès 2026 !

RESPECT DES ENGAGEMENTS

Après 4 réunions, la Direction n'a soumis aucun projet d'accord et son discours n'est que du vent !

Quand il s'agit des marchés financiers, la Direction du groupe Thales tient ses engagements coûte que coûte mais, quand il s'agit de ses engagements auprès des salariés, ils sont vite oubliés.



Pour toutes questions, contactez les élus CFDT de votre site.



<https://www.cfdt-thales.com>

